



L'INFO AVANT TOUT

Compte-rendu du CSE Siège

CSE Siège du 16 avril

Un premier constat en liminaire de ce Comité Social et Economique (CSE) du siège, constat déjà évoqué en CSE central : le retour de TOUS au travail, ne sera pas possible dès le 11 mai prochain, date annoncée par le Président de la République, pour la sortie du confinement.

Dans l'entreprise, comme dans le reste de la société française, cela se fera progressivement. Un nombre important de salariés devraient encore rester en télétravail.

Aujourd'hui, le siège de FTV et notamment l'information, sont en mode dégradé : un fonctionnement « dérogatoire » assure la direction qui ne constituera pas le modèle de demain ». Nous prenons acte de cet engagement sur lequel nous serons extrêmement vigilants.

La diffusion de l'antenne de France Info le matin sur France 2, la double programmation de certains sujets dans les éditions nationales de France 2 et France 3, la mutualisation des équipes : tout cela n'a pas vocation à perdurer, nous dit-on. Ces mesures devraient tout de même rester en vigueur après le 11 mai. Attention au provisoire qui dure ou à la technique vieille comme le monde du Cheval de Troie.

Cette entrée en matière a également mis en exergue une question fondamentale. L'obligation légale du service public de diffuser certaines communications gouvernementales nous contraint-elle à être « les obligés » du pouvoir en place ?

Plusieurs organisations syndicales dont bien sûr le SNJ, ont émis des doutes sur l'équilibre éditorial des éditions de France Télévisions en cette période de crise sanitaire. La direction spécifie que « le travail des journalistes ne se borne pas à relayer les informations gouvernementales ».

Comme le précise l'adage, ça va mieux en le disant ! Au vu du défilé constant de ministres, et du manque de recul dans le traitement éditorial, avouons que cette mise au point n'a pas vraiment rassuré vos élus du SNJ ([lire notre tract « Attention au crash éditorial pendant la crise sanitaire »](#)).

1.1) Avec 24 cas de Covid, la direction de l'Information est la plus touchée au siège.

Le chiffre doit nous interroger sur l'efficacité des mesures de protection pour l'information, le secteur qui compte actuellement le plus de malades. Le jour de cette réunion, on compte 24 cas de Covid 19 pour notre seule direction de l'information. Aucun malade ne travaille en ce moment sur le site, assure la direction.

Yannick Letranchant, directeur de l'Information rappelle que potentiellement il y a plus de monde à la rédaction, la DGDAP (Direction générale déléguée à l'antenne et aux programmes) étant par exemple en télétravail quasi-complet depuis le début.

Pour l'information, entre 155 (solution de télétravail pour les « deskeurs » de France Info) et 170 personnes restent en présentiel dans les locaux. Le parti pris est de réduire au maximum le nombre de personnes sur site.

Sur ces 170, 52 appartiennent à la DRM (Direction des Reportages et des Moyens de l'Information), 65 sont dans les différents services des rédactions, 30 pour les éditions, 23 pour France Info.

Par ailleurs, les cas avérés de la maladie se répartissent ainsi :

10 pour la Direction des Moyens de Gestion et de Production, 13 pour Paris Île de France, 1 pour les Ressources Humaines, et 7 à la DGDAP (Direction Générale Déléguée à l'Antenne et aux Programmes).

Dans le bâtiment principal du Siège, le nombre de salariés présents a fortement diminué entre le 3 mars et ce 16 avril (jour du CSE du Siège).

...

1.2) Mesures de sécurité : la direction reconnaît « des trous dans la raquette ».

Lors de ce CSE du siège, il n'a aucunement été fait mention de l'escroquerie autour des gels hydro-alcooliques (taux d'alcool inefficace contre le virus) qui pose évidemment la question de la responsabilité de la direction. Entre la première alerte à ce sujet par nos représentants syndicaux de France 3 Provence-Alpes-Côte d'Azur, et les résultats d'analyse, la direction a-t-elle rempli à son obligation de sécurité envers les salariés. ([lire le tract « Gels et dirigeants défectueux »](#)) Mais ce n'est pas tout. Dans plusieurs bureaux de FTV en régions, des cas suspects sont apparus laissant entrevoir des failles en matière de désinfection.

Muriel Sobry, Directrice de la Sécurité et de la Sûreté à FTV reconnaît qu'en cas de suspicion et donc de développement de symptômes, la désinfection à minima du poste de travail doit être faite. « *Si ça n'a pas été le cas, c'est qu'on a eu des trous dans la raquette* » ajoute-t-elle.

Nous demandons instamment à la direction de fournir dans les meilleurs délais, un bilan des désinfections réalisées en fonction de l'apparition de cas suspects, dans tous les locaux du siège, y compris dans les bureaux excentrés.

LE SNJ FTV insiste pour que les véhicules soient régulièrement désinfectés par des entreprises spécialisées à Paris comme en régions.

A propos des tournages sensibles, en Ehpad ou à l'hôpital en réanimation, la direction de l'Information a rappelé un principe de base qui souligne malheureusement notre manque évident de matériel de protection :

- soit l'établissement est en mesure de nous équiper, soit **on ne fait pas le reportage**. L'exemple d'un tournage réalisé dans un service de réanimation par des journalistes équipés d'une simple surblouse a donné lieu à ce commentaire de la part de Yannick Letranchant : « *je pense qu'ils n'auraient pas dû tourner dans ces conditions, j'ai dit que c'était une erreur, ce n'est pas à eux de porter la responsabilité, mais à nous* ».

Autrement dit, si les conditions de sécurité ne sont pas remplies, il faut alerter la hiérarchie, et les tournages doivent être annulés, en dépit de toute pression des éditions.

1.3) Quid du plan de continuité de l'activité (PCA) ?

Oui, il existait bien un PCA, un Plan de Continuité de l'Activité, lié à une éventuelle pandémie, échafaudé en Aquitaine. Mais il est apparu insuffisant. Peut-on avoir la copie des travaux des précédents responsables de la sécurité de FTV ? La direction doit rendre des comptes à ce sujet.

UN nouveau PCA est donc en cours de rédaction et une synthèse a été présentée le 16 avril lors de ce CSE Siège.

Dans ce contexte, FTV a constitué dès le mois de février un stock de masques (dont des FFP2), et de lingettes. Puis un ordre de réquisition est tombé, un stock de masques FFP2 doit être transféré petit à petit aux hôpitaux.

Muriel Sobry, indique que « *tous les jours on harcèle nos fournisseurs, samedi et dimanche compris, en leur demandant l'impossible. Nous n'avons pas le droit de nous fournir en France, donc nous nous fournissons en Asie* ».

Par ailleurs, la direction annonce avoir fait la commande de dizaines de milliers de masques en tissu.

Dans le cadre du PCA, selon Yannick Letranchant, « *si l'on ne pouvait plus produire, diffuser depuis le siège, si en cas d'extrême urgence il fallait déclencher une diffusion de secours, FTR (à Vaise) dispose d'une régie, d'un studio...* ».

Le Plan de Reprise de l'Activité sera-t-il fait dans la même précipitation ? Le SNJ ne le souhaite pas et demande à être tenu informé le plus rapidement possible.

1.4) Le déconfinement ou Plan de reprise de l'Activité (PRA) : un retour à la normale le 11 mai est « complètement utopique ».

La direction indique qu'elle est dans l'attente des directives de l'Etat afin de mettre en place le Plan de Reprise de l'Activité. Et c'est bien ce qui nous inquiète.

Elle devra ANTICIPER et tenir compte d'un certain nombre de contraintes. « *S'il n'y a pas assez de masques, on ne pourra pas faire revenir tout le monde comme ça* », selon Muriel Sobry, responsable de la Sécurité. Des parents devront s'occuper de leurs enfants quand ils ne pourront pas aller à l'école. Certains salariés seront malheureusement touchés par un deuil, d'autres devront se reposer.

Par ailleurs, un délai de 72 heures sera nécessaire pour rouvrir les bâtiments fermés afin de désinfecter, de vérifier que tout est fonctionnel (électricité, climatisation...).

Des tests virologiques ou sérologiques seront-ils pratiqués à l'échelle de l'entreprise ? Pas de réponse de la direction. C'est pourtant l'une des conditions indispensables au retour des salariés sur site. De ce point de vue, attendre les consignes du gouvernement semble insuffisant. La direction doit prendre l'initiative en mettant en place un dépistage systématique. Comme l'ont fait remarquer vos élus en séance, des études ont montré qu'on pouvait être contagieux 24 heures avant l'apparition des premiers symptômes, et même trois jours avant, selon les dernières normes prises en compte par France Télévisions.

1.5) La question des Open space !

Le déconfinement va inévitablement remettre en débat le problème des « open space », ces rangées de bureaux où se côtoient les salariés dans une grande proximité. Cette configuration de bureaux, notamment érigée en « totem » de la fusion des rédactions a-t-elle du plomb dans l'aile ?

Ne pas se pencher rapidement sur la question reviendrait à fermer les yeux devant des espaces pouvant favoriser des foyers potentiels, faute de pouvoir maintenir la distanciation minimale.

De ce point de vue, la position de la direction est ambiguë : « Ce qu'il faut souhaiter c'est qu'elle (la pandémie) soit rapidement derrière nous, cela ne semble pas remettre en cause le dispositif des open space » répond la direction. Et d'ajouter : « On ne va pas tout casser mais peut-être que des aménagements auront lieu ». Donc, on avance à petits pas dans la sémantique : « Le déconfinement impliquera des mesures particulières, y compris pour les open space ... »

Et après ? La direction va-t-elle agir comme s'il n'y avait pas de risque de deuxième vague ? Comme si cette pandémie ne devait pas nous servir de leçon face au risque épidémique en général. Vos élus du SNJ FTV exigent une grande remise en question de l'organisation des espaces de travail afin de garantir la sécurité des salariés.

1.6) La direction veut « inciter, et pas imposer les collaborateurs à prendre leurs congés ».

La nuance est de taille au regard des directives envoyées par certains services aux journalistes : « D'ici au 31 mai, tous les collaborateurs qui n'ont pas pris de vacances à Pâques seront **tenus** de poser 5 jours... »

Le Président du CSE siège Stéphane Chevallier précise que « *cette période pourrait nous inciter à imposer des semaines entières de congés pour ceux qui sont en absence autorisée, ce n'est pas ce qu'on fait...* ».

L'objectif est évidemment d'écluser les congés afin que les salariés soient mobilisables en temps voulu. Mais Yannick Letranchant, directeur de l'Information tempère à nouveau : « *Il n'y a pas d'urgence à la reprise, les directions vont devoir freiner certains salariés, ... on va rester en mode dégradé sur nos offres aussi longtemps que nécessaire* ».

1.7 Pigistes, CDD, intermittents : les conséquences sociales pour les non-permanents.

La direction affirme qu'elle va honorer tous ses engagements pris jusqu'à la mi-mai. Autrement dit, il y aura garantie de rémunération pour toutes les activités qui étaient prévues.

Pourquoi ne pas avoir suivi l'exemple de Radio France, c'est-à-dire une indemnisation mensuelle pour les non permanents basée sur la moyenne des revenus des six mois précédents ?

Stéphane Chevallier, président du CSE du siège regrette que « *les solutions proposées par Radio France ne soient pas le fruit d'une concertation avec les autres sociétés de l'audiovisuel* ». Et de s'interroger : « *Comment vont-ils faire pour verser des rémunérations ne correspondant à aucune activité projetée ?* »

Le SNJ FTV aurait souhaité qu'en la matière France Télévisions donne l'exemple. Malheureusement, c'est raté. Nous demandons à la direction de revoir son dispositif pour les non-permanents !

1.8) La crise du Coronavirus va-t-elle remettre en cause les choix économiques de FTV ?

Vos élus du SNJ ont posé la question à la suite des récentes interventions dans la presse du ministre de la Culture, Franck Riester. Les plans d'économies vont-ils être remis en cause ? La direction va-t-elle maintenir en l'état la RCC (Rupture Conventionnelle Collective) ?

« *Il y aura des impacts sur la stratégie de l'entreprise, je suis bien incapable de vous dire lesquels* » répond le Président de l'instance. Aucun éclaircissement non plus quant à l'avenir de France 4 en linéaire dont l'utilité s'est encore plus affirmée ces derniers temps avec des programmes éducatifs de grande qualité.

1.9) Questions diverses.

- Au siège, les prises de repas sont disséminées dans le bâtiment compte tenu de la fermeture de la cantine. Cela pose à la fois, des problèmes d'hygiène et de sécurité sanitaires. Faut-il rouvrir une partie de la cantine pour permettre aux salariés de venir déjeuner à tour de rôle tout en respectant les mesures barrières ? La direction va étudier la question.
- Les agents de nettoyage notent leurs heures de passage dans les toilettes, mais la fréquence n'est pas suffisante. Autre interrogation : la désinfection se limite-t-elle à un ménage approfondi ? Pas de réponse de la direction.
- Pour les taxis pris en compte par la direction (trajet domicile-travail), des codes vont être distribués afin d'éviter d'avoir à avancer l'argent.

2) Point d'information sur la suspicion de harcèlement au service des Sports.

Suite aux déclarations de Clémentine Sarlat au journal « L'Equipe » début avril, la présidence a annoncé le lancement d'une enquête au sein de la Direction des Sports. Cette enquête est confiée à un cabinet extérieur, Interstys, qui est déjà intervenu à France Télévisions sur d'autres dossiers.

L'enquête du cabinet Interstys a débuté mi-avril, plusieurs dizaines d'entretiens sont actuellement menés avec les salariés permanents des Sports. Dans un deuxième temps, Interstys doit programmer d'autres entretiens avec des salariés non-permanents, des représentants du personnel mais aussi avec celles et ceux qui ne travaillent plus dans cette direction et qui voudraient néanmoins témoigner. Le SNJ a insisté sur ce dernier point: il ne serait pas acceptable d'écarter certains témoignages en fonction du statut contractuel des uns et des autres.

Laurent-Eric Le Lay (directeur des Sports) et Olivier Pinson (DRH Antenne, Programmes, Numérique, Sports et Communication) ont donné quelques éléments complémentaires sur le déroulement de l'enquête. Les entretiens devraient s'achever fin avril ou début mai, et il faudra ensuite au moins 3 semaines au cabinet Interstys pour rendre ses premières conclusions. Selon Olivier Pinson, « *les entretiens se font sur la base du volontariat, les salariés n'ont pas l'obligation de participer, mais pour le moment les retours sont plutôt bons, l'accueil est favorable* ». Laurent-Eric Le Lay précise que l'enquête a été « *lancée à la suite des déclarations de Clémentine Sarlat, mais elle ne s'intéresse pas qu'à ce cas, elle a une visée large, elle peut mettre en lumière d'autres cas éventuels* ».

Plusieurs représentants du personnel se sont ensuite exprimés sur ce sujet. Aurélie Schiller, présidente de la commission égalité professionnelle et lutte contre les discriminations du CSE, a lu une déclaration en séance. Les membres de la commission y demandent notamment « *la publication des résultats de l'enquête, quels qu'ils soient* ».

Les élus SNJ ont notamment rappelé que la direction a été alertée à plusieurs reprises ces dernières années sur la situation problématique au sein de la Direction des Sports, et en particulier de la rédaction. Les propos et comportements sexistes y sont toujours présents. Il est d'autant plus difficile de les combattre que les formations sur le sujet au sein de cette direction sont très rares, voire inexistantes, et que la « tolérance zéro » édictée par France Télévisions n'y est pas toujours appliquée rigoureusement.

Les difficultés rencontrées par de nombreuses femmes pour être acceptées dans la rédaction n'ont pas été prises suffisamment au sérieux par la direction. En matière d'égalité professionnelle, la rédaction des Sports traîne un héritage lourd depuis des années et ce déséquilibre reste très important : à peine 12% de femmes dans les effectifs, et seulement 6% dans la filière encadrement.

Le SNJ demande qu'en parallèle de l'enquête, le CSE soit associé à la mise en place de mesures urgentes: généralisation des formations sur la prévention des violences sexistes et sexuelles, examen approfondi de la situation de l'emploi au sein de la Direction, analyse des déséquilibres entre femmes et hommes et plan d'action pour y remédier.

Le SNJ a également demandé que sa lettre ouverte à la présidente de France Télévisions, publiée le 8 avril, soit ajoutée au procès-verbal de la séance : [Violences sexistes : Lettre ouverte à la présidente de France Télévisions – Syndicat National des Journalistes de France Télévisions.](#)

Elu-e-s titulaires



Serge
Cimino



Béatrice
Gelot



Dominique
Bonnet

Elu-e-s suppléant-e-s



Antoine
Chuzeville



Sophie
Guillaumin



Francis
Mazoyer

Représentant syndical